

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE  
LEINS GARDONNENQUE**

**Séance du 31 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 31 octobre, à 20 heures 30.

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Monsieur Michel MARTIN,

**Présents :** Membres titulaires : Gérard GIRE, Monique MAURICE, Jean-Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCA, Nicole PERRAU, Jean François BERTIER, Christine LEFEVRE, Daniel MARQUET, Caroline SAUMADE, Joseph PAIR, Pierre LUCCHINI, Daniel VOLEON, Marie Paule ARMAND, Jean Remy SOLANA, Catherine BERGOGNE, Lionel CLERTON, Joseph ARTAL, Damien BARRIAL, Michel MARTIN, Marie-Françoise MAQUART.

Membres suppléants : Michel TRIBES (pour Véronique POIGNET SENGHER), Catherine SAURIN (pour Gérard ALQUIER)

**Excusés (sans suppléant)** : Eric GERMAIN, Didier KIELPINSKI, Sandrine CLAUZEL, Patrick DEGONZAGA, Laurent MARIOGE, Marie France RICORDEL, Alex DUMAS,

Soit 22 membres ayant pris part au vote.

Le Procès-verbal du 25 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n°1/6**  
**Convention de dépôt vente livres**

Monsieur le Président rappelle qu'afin d'assurer la promotion du territoire (patrimoine culturel, historique, naturel), l'ex Communauté de communes avait réalisé 5 ouvrages (un livre-photo, 4 livres d'histoire). Ces livres ont une valeur faciale de 10 euros.

Afin d'en assurer la meilleure diffusion possible, il est proposé de signer des conventions de dépôt vente avec différents partenaires (libraires, offices du tourisme, gîtes...). Ces conventions définissent le prix, la marge conservée par le vendeur et les engagements de chacune des parties.

Monsieur Michel MARTIN fait la proposition suivante :

Nom du livre	Prix de vente	Marge revendeur
Terre de liens	10	3
Mémoire d'eau	10	3
Mémoire de la terre	10	3
Mémoire des arts et métiers	10	3
Mémoire de la forêt	10	3

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve cette proposition et autorise le Président à signer autant de conventions que nécessaires,

*M. LUCCHINI propose que les Mairies puissent vendre des livres également. Cela est possible dans la mesure où sont instituées des sous-régies de recettes.*

*M. MARTIN proposera à son conseil municipal d'acheter un petit stock de livres à offrir lors des mariages en Mairie.*

### **Délibération n°2/6** **Adhésion au Pôle natation**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération en date du 23 août 2017 modifiant les statuts du Syndicat,*

Monsieur le Président indique que par délibération en date du 28 septembre 2017, la commune de La Rouvière a demandé son adhésion au pôle natation du syndicat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve cette demande d'adhésion. Cette modification ne fera pas l'objet d'un arrêté préfectoral et sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Délibération n°3/6** **Location de 3 bureaux**

Monsieur MARTIN, Président, rappelle que les services eau et assainissement de Nîmes Métropole n'ont pas donné suite à la proposition faite fin 2016 pour la location de 2 bureaux à Saint Geniès de Malgoirès.

Aujourd'hui, le Relais Loisirs Handicap 30 cherche 3 bureaux à louer sur le territoire, à partir du 1/1/2018.

Le local dont dispose le Syndicat comprend un hall d'entrée, des circulations, des sanitaires, un bureau de 16,25 m<sup>2</sup> et deux bureaux de 15 m<sup>2</sup> chacun.

Au regard des coûts de location des bureaux dans la région de Nîmes, et des charges liées au bâtiment (électricité, eau, ménage),

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, propose de fixer le coût de la location à 600 €uros par mois, charges comprises, révisable chaque année, et autorise le Président à signer la convention de bail correspondante ;

*M. POUDEVIGNE souhaite s'assurer que le loyer couvre le remboursement de l'emprunt. Il n'y a pas eu d'emprunt pour les travaux, autofinancés par la Communauté de communes.*

*L'installation du Relais Loisirs Handicap 30 serait cohérente avec l'ensemble des services du Syndicat (services jeunesse, Relais Emploi...) et les services voisins (CMS).*

#### **Délibération n°4/6**

##### **Régie publicité**

Monsieur MARTIN, Président, rappelle la délibération du 15 décembre 2016 fixant les tarifs de la publicité pour le flocage des véhicules.

Il indique deux « difficultés » :

- Les espaces à 2 700 euros restent chers pour les petites entreprises. Un espace équivalent à un quart de porte ou une aile pourrait être vendu à 1 350 euros.
- Les plus grosses entreprises pourraient réserver plusieurs espaces s'ils obtenaient une réduction.

Monsieur MARTIN propose un tarif à 1 350 euros pour un quart de porte ou une aile et un tarif dégressif -10% le 2<sup>ème</sup> emplacement, -15% le 3<sup>ème</sup>, -20% le 4<sup>ème</sup>...

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, accepte cette proposition et modifie les tarifs en ce sens.

#### **Délibération n°5/6**

##### **Délibération modificative**

Monsieur MARTIN, Président, expose que la Trésorerie de Saint Chaptès souhaite cette année que les bourses au permis attribuées par le Syndicat soient imputées au 6714 « bourses et prix » et non plus au 611, comme précédemment, « prestations de service ».

Aucun crédit budgétaire n'était prévu au chapitre 67 « charges exceptionnelles ». Il propose donc la modification suivante :

011/611 : - 3 000 euros

67/6714 : + 3 000 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte à l'unanimité ces modifications,

#### **Délibération n°6/6**

##### **Document Unique - Mise en place d'une démarche de prévention basée sur la rédaction du document unique et demande de subvention auprès du FNP**

Monsieur MARTIN, Président, rappelle que la réalisation du document unique entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public.

A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine via un partenariat avec le Centre de Gestion du Gard.

Le Centre de Gestion du Gard propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques

professionnels (organisations de réseaux sur le thème du document unique, possibilité d'accompagnement sur le terrain si la collectivité est conventionnée...).

Monsieur MARTIN propose de :

- S'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels,
- Déposer un dossier de demande de subvention auprès du CDG qui fera le lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du FNP de la CNRACL ;
- Autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche ;
- Solliciter une subvention auprès du FNP de la CNRACL

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

**ADOpte** ces propositions à l'unanimité,

**Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche

**Autorise** le Président à recevoir la subvention du FNP correspondant au travail réalisé par les agents.

## Divers

**Balayage-Lavage mécanisé des rues** : M. POUDEVIGNE souhaite connaître la date de fin du contrat en cours. Le marché court jusqu'au 30 mars 2019. Conscient des difficultés de chaque commune, le Syndicat a mené une négociation avec l'entreprise OCEAN. Une commission est programmée le 9 novembre afin de présenter les résultats de cette négociation.

M. MARTIN rappelle toutefois la réactivité et la qualité des interventions de l'entreprise. Il confirme le plaisir pris à travailler avec cette société.

**Rencontre M. LALANNE** : M. MARTIN a eu l'occasion de rencontrer le sous-préfet sur différents sujets et notamment la dissolution du Syndicat de la Gardonnenque à Brignon (et le règlement des sommes dues à la commune de St Geniès), ainsi que sur la question de la micro-crèche de Domessargues. M. LALANNE était entouré de M. RAVET et de M. LONGUET (DDFIP). Chacun a pu constater que la commune de Domessargues n'est pas lésée, puisqu'elle a été dédommagée dans le cadre de la dissolution de la Communauté de communes. Le dossier semble clos.

M. LALANNE a pu également échanger avec M. MARTIN sur les soucis de trésorerie du Syndicat (résolus depuis son intervention auprès des différents services, M. MARTIN donne lecture du courrier reçu de la Préfecture suite à sa sollicitation).

Concernant la dissolution de la Communauté de communes, le liquidateur avance dans ses travaux mais débordera probablement sur l'année 2018 pour régler l'ensemble des actes. Par contre, il s'engage à verser avant le 31 décembre 2017 au moins une avance sur la liquidation de l'excédent.

**Enfance jeunesse** : M. MARTIN demande à la Directrice de présenter une synthèse des travaux de la commission enfance jeunesse. Il y a effectivement eu une dizaine de réunions depuis le 1<sup>er</sup> septembre, qui ont permis de retravailler la question du budget au prisme du projet. Les échanges ont été riches et très intéressants. Les délégués ont pu reconnaître unanimement le bienfondé de chaque structure et ont confirmé leur volonté de les maintenir. Les délégués étaient toutefois inquiets de prendre des décisions en commission sans avoir l'aval de leur conseil municipal. Il est donc rappelé deux points :

- A deux mois d'une échéance, et compte tenu des emprunts en cours, il est peu probable que le Comité syndical accepte la sortie d'une commune d'un pôle de compétence (idem pour le Préfet) ;
- La commission a seulement fait le choix de reconduire sa confiance aux associations que le syndicat subventionne jusqu'à présent. Mais il s'agit bien de demandes de subventions. La commission oriente seulement la construction des demandes que les associations vont formuler en fonction des attentes et des besoins identifiés sur le territoire. Le Comité syndical aura à examiner les demandes de subventions début décembre, il pourra les voter en totalité ou n'en voter qu'une partie (ce qui réduira le projet).

La DSP de la crèche de Ste Anastasie est en cours, après plusieurs rendez-vous avec le SIVU des Meyrannes, le personnel et leur avocat. Les communes de Dions et Ste Anastasie ont accepté de régler entre elles les situations des agents qui ne pouvaient pas être repris. Il reste 6 agents titulaires qui pourraient accepter un détachement auprès du délégataire désigné pour une durée de 4 ans (à renouveler à chaque période). Le Comité syndical garde la maîtrise des coûts puisqu'il ne validera l'entrée des communes de Dions et Sainte Anastasie qu'après avoir examiné les offres reçues dans le cadre de la DSP. Si les prix proposés par le délégataire ne permettent pas de maintenir les participations des communes à l'identique ou à la baisse, le Comité syndical pourra rendre la consultation infructueuse et la procédure d'intégration des deux communes pourra s'arrêter-là. Il est toutefois probable que la mutualisation permettra de diminuer les coûts.

M. VOLEON regrette, une nouvelle fois, que les communes de La Calmette et Saint Chaptés ne participent pas au financement de cette compétence. Il estime que le syndicat porte alors un risque.

M. POUDEVIGNE s'inquiète du remplissage de la crèche de Ste Anastasie si les parents des communes non adhérentes n'y ont plus accès. La DSP prévoit que le délégataire propose une solution au 1/9/18, de diminution du service en modulant le nombre de places à la baisse (en fonction de la réalité des inscriptions en avril/mai). Il est aussi envisagé que les familles actuellement sur liste d'attente puissent se rabattre sur ce nouveau service (Ste Anastasie / St Geniès = 12 kms et Ste Anastasie / Nîmes = 9 kms).

M. MARTIN félicite les travaux de la commission et retrouve l'état d'esprit de 2003 lors des premières démarches. Il est ravi de poursuivre le travail avec les associations partenaires depuis la première heure. Il sait que c'est désormais à elles d'être créatives pour maintenir le service tel que le territoire l'a toujours connu (appels à projets de la Fondation de France...).

M. MARTIN insiste sur le fait que l'approche de l'avocat du personnel des Meyrannes était difficile, mais qu'un travail important a alors été mis en œuvre afin de trouver

*des solutions. Il n'est évidemment pas question de faire supporter un risque au Syndicat mixte et à ses communes membres mais bien d'imaginer la mutualisation d'un côté plus vertueux (qui pourra -qui sait- s'étendre ensuite à d'autres compétences).*

*Mme BERGOGNE souhaitait en effet qu'une restitution des travaux soit faite en Comité syndical, compte-tenu notamment du nombre d'heures de travail que cela représente, et invite à la lecture des comptes-rendus pour une information plus complète. Elle rappelle ses inquiétudes quant aux coûts, d'autant que les travaux ont débouché parfois sur une augmentation du service attendu (ouverture du centre de loisirs 1 heure de plus par jour par exemple), dans un contexte de disparition des emplois aidés (impact déjà négatif sur le bilan du Centre de loisirs). Elle indique également que la commission a proposé l'augmentation des tarifs de 50 cts en moyenne (sur chaque structure).*

*La séance est levée à 22h30*